

PETIT NAVIRE REVERSE 1 % DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES

PETIT NAVIRE, en décembre 2021, promettait sur ses emballages de saumon fumé de reverser 1 % du chiffre d'affaires réalisé pendant les fêtes au **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**. Dans la pratique, la période concernée allait du 1er novembre 2021 au 2 janvier 2022.

Cet engagement a certainement pu motiver le choix de certains consommateurs vers les produits concernés, et l'accroissement des ventes qui a été engendré a rentabilisé l'opération.

Tout logiquement, le **Réseau anti-arnaques** a souhaité connaître le montant qui a été effectivement versé à l'association caritative. Mais il a fallu attendre le 27 mars 2023, après trois relances échelonnées depuis janvier 2022, pour obtenir l'information : « 150 000 € ont été reversés au **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** dans le cadre de l'opération Noël solidaire » a confirmé le service consommateurs.

Côté respect des engagements, **PETIT NAVIRE** a marqué des points. Côté communication (délais de réponse et de versement, information des clients), il reste d'importants efforts à réaliser.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)